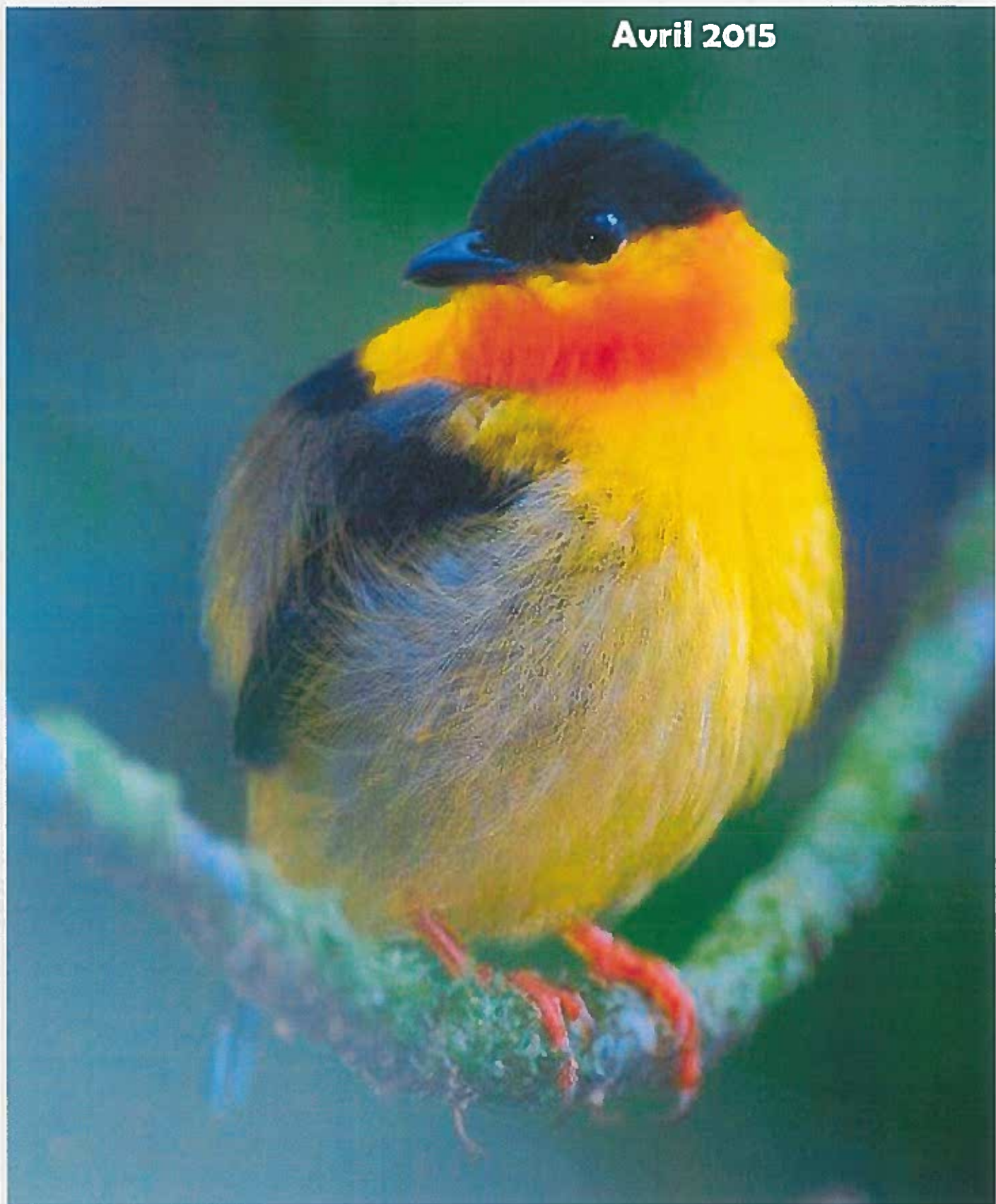


SILLY-LE-LONG

Avril 2015



SOMMAIRE

Edito du Maire	: 3
Compte rendu des conseils municipaux	: 5 à 12
Invitation au sénat	: 12
Bilan financier année 2014	: 13
Urbanisme	: 14
Informations diverses	: 15
Centre de loisirs et NAP	: 16 à 18
Carnaval	: 19
Bien vivre ensemble	: 20
Associations	: 21 à 25
Animations, spectacles	: 26 à 28
Informations	: 29 à 31
Week-end en Alsace	: 32
Bulletin d'inscription	: 33

EDITO DU MAIRE

Chers Siliciens et Siliciennes,

Voici déjà un an que vous nous avez confié la gestion de la commune et que j'assume la fonction de Maire... Le temps passe vite, nous en sommes conscients, aussi, nous ne ménageons pas nos efforts pour gérer notre village et faire avancer les dossiers.

En ce qui concerne l'entretien de la commune, l'accent a été mis sur la taille des arbres et arbustes, aux abords des chemins et sur l'ensemble de la commune ; les deux bassins d'orage ont été remis en état ainsi que le pont de Montagny.

Notre salle multifonction a été entièrement repeinte, l'estrade rénovée, ainsi que les plans de travail.

Un effort a été porté l'été dernier sur le fleurissement de la commune et, pour les fêtes de fin d'année, sur les illuminations du village ; l'effort relatif à l'embellissement du village sera poursuivi et amplifié cette année 2015.

Félicitons le travail accompli par notre personnel qui a su rapidement s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et aux impulsions données par leurs nouveaux responsables.

S'agissant de l'école, deux classes ont été repeintes l'été dernier, les arbres de la cour de l'école ont été remplacés récemment ; des subventions ont été demandées pour changer toutes les fenêtres du couloir du bâtiment principal. Des travaux ont également été engagés pour rénover l'un des appartements, propriété de la commune.

Les rythmes scolaires ont été mis en place avec succès après notre élection, cent dix enfants de notre village bénéficient désormais d'activités manuelles ludiques ou culturelles, chaque mardi et jeudi après-midi.

J'avais promis pendant la campagne électorale de tout faire pour obtenir l'ouverture des bretelles d'accès à la route nationale 2 ; j'ai donc été à l'initiative de la première réunion qui a permis de mener des actions concertées avec les Maires du Plessis Belleville, de Lagny Le Sec, Chéreville et Montagny. Après des discussions difficiles avec le Préfet et les services de la Dreal, nous avons obtenu l'engagement écrit de l'ouverture des bretelles sud (entrée à Silly Le long en venant de Paris et sortie vers Soissons) d'ici juillet 2015. Les deux autres bretelles (départ vers Paris ou retour de Soissons) feront partie de l'échangeur prévu pour 2017, dossier que nous suivons de très près.

La route de Nanteuil (VC4) est un dossier que j'ai engagé avec Jean-Paul Bourquin dès notre élection, en concertation avec Gilles Sellier, le Maire de Nanteuil, aujourd'hui nouveau Conseiller Général (avec Nicole Colin) pour le canton de Nanteuil-Le Haudoin-Betz. Nous souhaitons la réfection complète, le renforcement et l'élargissement de la route. Le dossier avance rapidement sous notre impulsion, les métrages et le bornage sont aujourd'hui terminés, la DTO chargée par nos soins des études préalables vient de rendre ses conclusions et l'estimation des coûts. Nous examinerons très prochainement le résultat des études avec Gilles Sellier et ses équipes et nous rendrons les arbitrages nécessaires. Cela ne veut pas dire que nous serons en mesure d'engager les travaux cette année, il nous faudra demander les subventions au Conseil Général ; nous n'avons, à ce stade, pas la maîtrise des délais, mais nourrissons de bons espoirs pour 2016.

Concernant le projet de déploiement de la fibre optique (SMOTH) proposé par le Conseil Général en 2014, les règles de bonne et saine gestion nous imposent la prudence en matière d'investissement tant que le coût de la réfection de la VC4 n'est pas définitivement établi ; il convient de préserver l'équilibre budgétaire de la commune et l'impact sur vos impôts. En effet, ce projet n'est pas gratuit comme certains élus de notre canton l'ont écrit ; la commune devra dépenser 261 000 euros dans le cadre du programme de financement proposé par le Conseil Général (emprunt sur 25 ans : 187 000 € de capital et 74 000 € d'intérêts), par ailleurs, les propriétaires de logements dont les installations ne répondraient pas aux conditions requises pourraient recevoir une facture de l'opérateur pour le branchement des lignes, depuis la route jusqu'à l'intérieur de leur habitation.

Dans ce contexte, en accord avec la Commission et le Comité des Travaux (Comité composé d'habitants du village, extérieurs au Conseil Municipal) nous avons différé l'adhésion au SMOTH. Différer ne veut pas dire refuser, le projet est programmé, par le Conseil Général, jusqu'en 2018 et nous avons l'intention d'y adhérer dès que possible. Ce sujet sera réexaminé par les commissions et comités de travaux pour avis et par le Conseil Municipal pour décision, dès que les coûts et subventions de la VC4 seront déterminés.

Dans l'intérêt de tous, je souhaite faire entrer aussi rapidement que possible, les rues privées dans le domaine public pour mettre fin à certaines ambiguïtés liées à l'entretien de notre commune mais également aux responsabilités juridiques et financières. Des contacts ont été pris avec les associations de riverains, les agents immobiliers ou personnes physiques propriétaires de ces rues.

Les contacts avec les riverains propriétaires de rues ont été très cordiaux, les réunions très constructives. Les associations concernées ont déjà délibéré afin de faire don à la commune des rues, trottoirs et espaces verts ; dès réception des procès-verbaux nous pourrons engager les démarches administratives.

Enfin, pour bien défendre les intérêts de notre commune, j'ai pris de nombreuses fonctions à l'extérieur de la commune (vice-président du syndicat des eaux potables, de l'assainissement, administrateur de Valois Emploi, administrateur du Centre Social de Nanteuil, membre de la Communauté de Communes). Dans le même esprit, mais également pour mieux vous représenter, j'entretiens les meilleures relations avec les élus du canton et du département. J'ai ainsi répondu à l'invitation du Sénateur de l'Oise, au Sénat, le 25 novembre 2014, à celle du Député de l'Oise, le 31 mars dernier, à l'Assemblée Nationale.

En attendant de vous inviter à une rencontre courant juin, je reste à votre disposition pour échanger sur tout sujet concernant la commune.

Bien cordialement

Daniel Lefranc



Délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2014

Rythmes Scolaires

Le Conseil Municipal après avoir pris en compte la proposition de la Commission et le sondage effectué auprès des parents retient l'organisation des Rythmes Scolaires comme suit : deux après-midis d'1 h 30 les mardis et jeudis de 15h à 16h30.

Les ressources mobilisées : le Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin coordonnera les activités (cirque, sport, théâtre, etc.) avec le personnel qualifié (4 personnes du Centre Social Rural). La Commune mettra à disposition 4 personnes (dont 3 BAFA), soit un total de 8 personnes.

La Commune prendra en charge le coût financier pour cette année scolaire 2014 – 2015.

Le coût est estimé à 13 000 €. L'Etat doit apporter une aide de 50 € par enfant. Il sera demandé aux parents de s'engager pour l'année entière en inscrivant leurs enfants aux activités.

Le Conseil Municipal se prononce pour la gratuité d'accès aux activités pour les enfants scolarisés à Silly Le Long pour l'année scolaire 2014 – 2015.

Frais de mise en fourrière

La Commune a reçu une facture de 1047,62 euros concernant des frais d'enlèvement, d'expertise, de garde du 5 septembre 2013 au 28 janvier 2014 et la destruction, le 29 janvier 2014, d'un véhicule qui était abandonné sur la commune.

Le propriétaire du véhicule n'ayant pas été retrouvé, Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Commune ne dispose d'aucun recours et est dans l'obligation de régler le montant de 1047,62 €.

Monsieur le Maire étudiera la possibilité de passer un partenariat avec une fourrière, pour éviter ce genre de désagrément à l'avenir.

Dons jouets

Le Conseil Municipal a accepté une donation de jouets stockés en mairie à l'association Kylian et à l'association des parents d'élèves.

Délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2014

ADTO (Assistance départementale pour les territoires de l'Oise)

Monsieur le Maire expose :

Afin de préparer la réfection de la VC4 (Silly le Long - Nanteuil le Haudouin), il a rencontré Mr Coppeaux, pour une présentation de l'ADTO.

La mission de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) se caractérise par une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de toute opération et action à caractère administratif, financier et technique apportée aux collectivités, dans le cadre du développement des infrastructures, dans toutes les phases de l'opération, sous forme de propositions, conseils, d'organisation, d'élaboration d'outils, de suivi,... L'ADTO est l'interlocuteur privilégié des autres partenaires ou prestataires du maître d'ouvrage.

Les coûts engendrés par l'adhésion à l'ADTO se répartissent comme suit :

La souscription est de 1€ par habitant. La cotisation donne droit à l'étude de faisabilité jusqu'à l'ordre de service. Soit 1 187 € pour la commune.

S'ajoutent l'achat d'une action à 50 € et 25 € de frais d'enregistrement, soit 75 €

Le coût de suivi des travaux de la réfection de la route de Nanteuil par l'ADTO, est estimé, entre 5 000 et 6 000 € HT.

Pour les études, il faut envisager un relevé topographique qui coûterait 2 000 € ou 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : adopte l'adhésion à l'ADTO, s'engage à acquérir une action de 50 € plus les frais d'enregistrement de 25 €, accepte l'abonnement annuel fixé par le Conseil d'Administration : 1 € par habitant.

La compétence SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif : voir document « délibération de la commune »

Monsieur le Maire précise que ce sujet vise à clarifier l'étendue de la compétence de la CCPV en matière d'assainissement non collectif.

CONSIDERANT que dans sa rédaction du 28 mars 2014, la compétence SPANC a été formulée ainsi :

« La compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), jusqu'alors restreinte au contrôle diagnostic des installations, est étendue au contrôle des réhabilitations et au contrôle de l'entretien »

CONSIDERANT que cette formulation est inadéquate car la CCPV entendait s'impliquer dans le processus de mise en conformité des installations, par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée mise en place pour le compte des propriétaires (convention entre les propriétaires et la CCPV prévoyant que c'est la CCPV qui recrute le maître d'œuvre et les entreprises ; la convention prévoyant par ailleurs le remboursement par les propriétaires, déduction faite des différentes subventions, pour les sommes avancées par la CCPV afin de régler ces différents prestataires).

En conséquence il est proposé de redéfinir la compétence SPANC comme suit :

- **Contrôle des installations d'assainissement non collectif,**
- **Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défailtantes**

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction de la compétence SPANC dans les statuts de la CCPV.

CTP (Comité Technique Paritaire) : promotion

Suite au Conseil Municipal en date du 13 février 2014, appelé à siéger par la précédente municipalité et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 20 mars 2014, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur les taux de promotions d'avancement de grades applicables à compter du 1^{er} janvier 2014, selon le tableau ci-dessous :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur	100%

Madame HABERER-MUSET, précise que si une décision était prise pour la promotion d'un agent, la création de poste serait soumise au vote du Conseil. Il leur serait alors présenté les conséquences chiffrées imputables au budget.

Monsieur le Maire indique que toutes les promotions éventuelles se feront en fonction des postes ouverts, pour des agents remplissant les conditions, et donnant entière satisfaction dans leur poste de travail.

Monsieur le Maire soumet au vote les taux de promotion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Route de Montagny VC7 (Silly Le Long/Montagny)

Il avait été décidé à l'unanimité, par la précédente municipalité, d'accepter qu'un arrêté commun entre les Maires de nos deux communes soit pris pour interdire la circulation sur la VC7, sauf riverains, agriculteurs, professionnels de chez Holcim et cyclistes.

Après consultation de nos registres et interrogation du Maire de Montagny-Sainte-Félicité, l'arrêté commun n'a jamais été signé, par contre un arrêté a été pris par ce dernier, le 4 juin 2013. Cet arrêté définit les riverains : habitants de Silly Le Long et Montagny-Sainte-Félicité, exploitants agricoles et leurs fournisseurs ou transporteurs mandatés par eux et employés de l'entreprise Holcim.

Le Maire de Silly Le Long propose au Conseil Municipal de prendre acte de la signature de l'arrêté de la commune de Montagny-Sainte-Félicité et d'accepter qu'un arrêté soit pris par le Maire de Silly Le Long afin de compléter le dispositif et pérenniser le principe de la réciprocité de circulation. Monsieur le Maire propose donc d'instaurer une zone « d'interdiction de circuler sauf riverains » étant précisé que les riverains sont les habitants de Montagny-Sainte-Félicité et Silly Le Long, ainsi que les exploitants agricoles et leurs fournisseurs ou transporteurs mandatés par eux et l'ensemble des salariés travaillant sur les deux communes ou travaillant pour l'entreprise HOLCIM sur la voie communale VC7.

Le Conseil Municipal vote : 14 votes pour et 1 abstention : Monsieur VECTEN Damien qui souhaite la suppression des sens interdits.

SMOTH : syndicat Mixte « Oise très haut débit »

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du réseau INTERNET ; le coût de l'opération est estimé à 187 882.30 € pour le plateau en cours de planification. Selon les informations fournies par les services du Conseil Général, il est possible d'adhérer en phase 2 soit en 2018, mais le prix sera certainement différent et il existe une incertitude sur les taux ; l'évolution du prix augmenterait de 3 % par an. Le prix par prise est aujourd'hui de 370 €, en 2015 il sera de 381,10 €, à multiplier par le nombre de prises estimé à 493, soit un total de 187 882.30 € auquel il faut ajouter 74 000 € d'intérêts, remboursable sur 25 ans.

Si la commune souhaitait négocier avec une banque pour obtenir éventuellement des taux inférieurs ou payer la somme dans son intégralité, cela est possible, toutefois elle ne pourrait pas bénéficier de la clause de retour à meilleure fortune.

Selon nos informations, les Communautés de Communes prennent en charge le coût financier de l'installation du haut débit, la Communauté de Commune du Pays de Valois, par la voie de son précédent Conseil, n'avait pas souhaité s'engager financièrement dans cette opération.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est favorable à la réalisation du réseau haut débit ; cette proposition faisant partie des propositions lors de la campagne électorale de Mars 2014, toutefois ce Conseil élu depuis 5 mois engage des travaux prioritaires liés à la sécurité des automobilistes sur la VC4 (Nanteuil le Haudouin / Silly Le Long) et envisage de créer des trottoirs dans le village.

Il rappelle par ailleurs que la Commission Travaux et le Comité de suivi ont été réunis le 3 septembre et ont défini les priorités.

En conséquence, il propose le report de ce projet tant que la municipalité ne connaît pas avec exactitude l'engagement financier (coût, subventions) de la commune sur la VC4.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'adhésion au SMOTH ou au report de celle-ci :

Pour un report de l'adhésion : 9 (Monsieur LEFRANC Daniel, Monsieur CORNIQUET Nicolas, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul, Madame HABERER-MUSET Laurette, Madame BESAIN Josiane, Monsieur VECTEN Damien, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Madame CHABOT Danièle)

Abstentions : 6 voix (Madame DUCHESNE Valérie, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame SANCHEZ Catherine, Monsieur SMITH Fabrice, Monsieur JOBELIN Mickaël, Monsieur AUPERIN Romuald)

Monsieur le Maire prend acte de la décision du Conseil de reporter l'adhésion au SMOTH.

Commission d'Appel d'Offres

Par délibération du 30 avril 2014 relative à la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal a désigné trois membres titulaires, à savoir :

Jean-Paul Bourquin, Fabrice Smith, Damien Vecten.

Par courrier du 22 juillet, Monsieur le Sous Préfet, dans le cadre d'un contrôle de légalité, nous demande de bien vouloir compléter la Commission d'Appel d'Offres en désignant trois suppléants.

En conséquence, le Conseil Municipal désigne 3 membres suppléants :

Monsieur CHARTIER Guillaume, Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette.

Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise dans le cadre d'acquisition de matériel pour les écoles, le périscolaire et les NAP

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec le Conseil Général pour demander l'octroi d'une subvention, qui permettra l'acquisition de matériel multimédia et d'équipement de bureau à destination des écoles, des Nouvelles Activités NAP ou du périscolaire.

Il s'agira d'une aide à hauteur de 50 % des dépenses engagées. Avec un plafond maximum de 20 000 € HT de dépenses subventionnées à hauteur de 10 000 €.

Voies privées

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à engager toutes les procédures légales afin d'ouvrir des discussions avec les différents propriétaires des voies privées pour une rétrocession de ces voies à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure en vue de la rétrocession, dans le domaine public communal, des rues :

rue Victor Hugo et rue de la Couture, rue des Vergers, rue des Roses, Hameau des Peupliers, rue des Aulnes, rue des Acacias.

Cinéma : Ciné Rural, désigner un administrateur titulaire et un suppléant auprès de l'organisme

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote des délégations extérieures les Conseillers ont désigné comme représentant la Commune, auprès de l'association du Ciné Rural Romuald AUPERIN et Josiane BESAIN. Le Conseil doit désigner un titulaire et un suppléant selon les termes de la convention. Monsieur AUPERIN Romuald, Titulaire, Madame BESAIN Josiane, Suppléante.

Monsieur AUPERIN Romuald, Titulaire, Madame BESAIN Josiane, Suppléante.

Soutien à l'action de l'AMF

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'AMF (Association des Maires de France) qui demande au Conseil Municipal de voter la motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Lecture faite de la motion aux Conseillers, Monsieur le Maire soumet au vote le soutien à la motion de l'AMF. Vote : 14 votes favorables, 1 abstention : Madame SANCHEZ Catherine.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Risques climatiques hivernaux

Monsieur le Maire précise aux Conseillers que l'arrivée de la mauvaise saison impose à la municipalité de prendre des dispositions pour anticiper les risques climatiques.

Afin de ne pas peser lourdement sur les finances de la commune, et compte tenu du fait que les agents techniques sont en indisponibilité, l'option qui se dégage des diverses possibilités, est de faire appel à trois agents employés actuellement par la mairie. Ces derniers sont volontaires pour travailler la semaine en heures supplémentaires payées selon les textes applicables.

Par ailleurs des agriculteurs du village ont proposé leur aide en cas de forte chute de neige ; mais aucun ne souhaite signer de convention avec la commune, la mesure étant trop contraignante. La solution de la convention avec un tiers reste cependant à l'étude.

Les informations régulières transmises par la Préfecture ou Météo France, permettront d'anticiper les mesures pour lutter contre la neige et le verglas.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les volontaires, au sein du Conseil, seront les bienvenus pour pallier aux intempéries.

Avancement de grade

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la réunion du Conseil Municipal en date du 13 février 2014, le précédent Conseil avait saisi le Comité Technique Paritaire afin de fixer le taux de promotion concernant les possibilités d'avancements d'agents présentant une situation de carrière promouvable au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal entérine l'avis du Comité Technique Paritaire et crée le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à charge de Monsieur le Maire de nommer les personnes méritantes.

Dans le même temps, les postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe sont supprimés.

Enquêtes Publiques

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé par la Préfecture à se prononcer sur deux dossiers, l'un concerne un avis sur l'enquête publique qui sera réalisée dans le cadre de la finalisation de l'échangeur sur la RN2, l'autre concerne la société SNC.

RN2 / RD548

Le dossier correspondant a été transmis préalablement à la réunion, pour étude, aux membres du Conseil Municipal par Nicolas Corniquet.

Monsieur le Maire souligne que la réalisation de l'échangeur est prévue au plus tôt en 2018, la délibération ne doit pas être confondue avec les démarches entreprises par les Maires concernés pour obtenir l'ouverture des bretelles d'accès ; les bretelles sud faisant l'objet d'un accord récent de la Préfecture qui permettra l'ouverture au plus tard en juin 2015.

Le Maire donne ensuite la parole à Nicolas CORNIQUET pour présenter le dossier.

Enquêtes Publiques :

RN2 / RD548

La présente enquête publique porte sur la déclaration d'utilité publique des travaux, la mise en cohérence du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CCPV et du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Silly le Long pour la réalisation d'un échangeur complet entre la RN2 et la RD 548, sur la commune de Silly-le-Long.

Ainsi, l'opération à proprement parler comprend la réalisation de deux bretelles (entrée et sortie) au nord de la RN2, ainsi que quelques travaux de signalisation sur les bretelles sud.

Le coût de ce projet est estimé à 1 600 000 € TTC.

Le PLU devra être actualisé avec le projet. Le dossier finalisé sera soumis au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) pour avis de l'autorité environnementale.

Le Conseil souhaite qu'il soit étudié une solution en utilisant la route d'accès actuelle le long de la propriété HOLCIM pour accéder à la Nord/Ouest afin de ne pas diminuer l'emprise foncière de cette société. Cela permettrait de réaliser une bretelle similaire à celle de Lagny le sec, direction Paris. Le Conseil s'étonne de la demande de mise en cohérence du PLU, alors que le présent rapport souligne que ce projet est compatible avec le règlement de ce dernier. Il est également compatible avec les OPA (orientations d'aménagement et de programmation) ainsi qu'avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de la Commune,

seul un emplacement réservé est à créer.

SNC

La société SNC Chemin de Paris est une société créée spécifiquement pour l'acquisition de terrains sur la commune de Nanteuil le Haudouin et pour le développement de projet immobilier sur lesdits terrains.

Le Conseil ne voit pas d'obstacle à l'installation de cette entreprise sur la commune de Nanteuil Le Haudouin.

Contrat Enfance Jeunesse :

Les actions menées par la Caf nécessitent de passer une convention avec cet organisme.

Le Contrat Enfance Jeunesse de la commune de Silly Le Long s'inscrit dans la mission :

« Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale »

et les programmes :

1 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance »

2 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée de la jeunesse » de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017 entre l'Etat et la CAF.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caf de l'Oise pour les actions désignées ci-dessus, contrat qui prendra effet au 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2017.

SOLIDAMI

La Collectivité a été destinataire d'un courrier du Centre Social Rural, concernant la fin des aides Européennes et appelant les Communes membres à augmenter leur participation.

La diminution des aides de l'Europe entraine un manque à gagner pour Solidami et un coût supplémentaire de 1 euro par habitant, demandé par le Centre Social à la Commune de Silly Le Long.

Pour la commune, en retenant les derniers chiffres INSEE (1200 habitants), cela représenterait une lourde augmentation :

Même participation 1,05 €	$1,05 \times 1200 = 1260 \text{ €}$
Participation avec augmentation. 2,05 €	$2,05 \times 1200 = 2460 \text{ €}$

Monsieur le Maire, faisant la synthèse de la position du Conseil Municipal, propose que la commune accepte de soutenir l'action du Centre Social de Nanteuil le Haudouin en augmentant la participation de la Commune à hauteur de 0,30 € supplémentaire.

Soit une augmentation d'environ 30% :

1,35 €	$1,35 \times 1200 = 1620 \text{ €}$
--------	-------------------------------------

Ce qui est accepté à la majorité, toutefois le Maire précise que la décision finale revient aux membres du CCAS .

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2015

Délégation d'estimer en justice

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été constaté plusieurs dépôts sauvages de déchets verts.

Monsieur le Maire a porté plainte, auprès de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin pour l'un des dépôts sauvages.

Demandes de subvention à l'Etat dans le cadre des Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission finances s'est réunie le mardi 3 février 2015 au cours de laquelle il a été étudié les subventions qui peuvent être demandées auprès des services de l'État ainsi que l'ordre de priorité pour ces demandes.

1 - Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à un changement des fenêtres dans les locaux scolaires. Ces fenêtres datent des années 50. Il s'agit de réduire le coût du chauffage et de l'électricité. La Commune peut faire une demande d'une subvention à hauteur de 45% du prix hors taxe de l'installation de ces fenêtres.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité de déposer une demande de subvention.

Le devis retenu présente une dépense de 11 900.04 € H.T soit une somme T.T.C. de 14 280.05 €.

2 - Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient, après étude, de réhabiliter, la cage d'escalier dans un bâtiment de la municipalité, qui se situe dans le groupe scolaire.

Il s'agit d'une mise en conformité, les travaux à entreprendre visent à permettre l'accessibilité aux secours, la cage d'escalier actuelle étant trop étroite.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité de déposer une demande de subvention.

Le devis retenu présente une dépense de 8 291 € HT soit une somme TTC de 9 949, 20 €

3 - Monsieur le Maire signale que lors des vérifications effectuées par notre adjoint à la sécurité il a été constaté des zones de la commune où le marquage au sol, par sa dégradation posait des problèmes de sécurité pour les usagers. Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient de procéder à la réfection des marquages aux sols.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité de déposer une demande de subvention.

Le devis retenu présente une dépense de 7 674.45 € HT soit une somme TTC de 9 209.34 €.

4 - Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que l'embauche d'un nouvel agent en qualité d'adjoint des services techniques offre la possibilité d'obtenir une subvention, à hauteur de 50 % de son montant d'achat Hors Taxe, sur un matériel destiné à améliorer les conditions de travail de notre personnel.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'une laveuse et d'un aspirateur qui permettront d'améliorer les conditions de travail de l'agent embauché.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité de déposer une demande de subvention.

Les devis retenus présentent une dépense totale de 2 939.78 € HT soit une somme TTC de 3 527.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte chacun des projets et autorise, Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes dans le cadre de la DETR 2015.

Décision du Conseil Municipal sur la vérification de conformité des raccordements aux égouts lors des cessions de propriétés privées

Le Conseil Municipal, dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux, décide de mettre en place un contrôle obligatoire des installations d'assainissement en cas de mutation immobilière. Ce contrôle porte, notamment, sur l'évacuation des eaux de pluie qui ne doivent en aucun cas être déversées dans le réseau d'assainissement.

Il est laissé aux propriétaires le choix du prestataire qui sera en charge du contrôle moyennant une participation financière à la charge des propriétaires vendeurs.

Autorisation d'occupation du domaine public pour des commerçants ambulants

Après consultation des archives, il a été constaté qu'aucune disposition n'a été prise quant à la redevance d'occupation du domaine public. Il revient au Conseil Municipal d'en fixer le montant.

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance de la façon suivante :

L'occupation du domaine public de la Commune de Silly Le Long est soumise à une demande écrite, ainsi qu'à la remise de toutes les pièces justificatives en Mairie ;

Le montant pour l'occupation du domaine public dans le cadre d'une activité commerciale ambulante est fixé à 120 € pour l'année 2015 ;

La présente redevance est fixée pour l'année civile et devra être acquittée avant le début de l'activité ;

Cette redevance ne comprend pas la mise à disposition d'eau ou d'électricité ;

Les personnes concernées par cette redevance sont les commerçants ambulants, s'installant de façon régulière sur la commune ou les commerçants saisonniers non-salariés ;

En cas d'abandon ou de cessation d'activité, les droits de voirie ne sont pas remboursables ;

En cas de demande en cours d'année, la personne sollicitant une autorisation d'occupation est soumise à la redevance pour l'occupation du domaine public au prorata par 1/12 ;

Ne sont pas soumis à la présente délibération les exposants ou commerçants participant à une animation organisée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la redevance d'occupation du sol en y intégrant l'ajout d'une redevance de 10 € pour une installation ponctuelle.

Le Maire de Silly le Long reçu au Sénat

Le Maire de Silly le Long, suite à l'invitation de Madame Cayeux, sénateur-maire de Beauvais (Oise), s'est rendu au Sénat le 25 novembre 2014. Il a également rencontré, lors de cette visite, Monsieur Larcher, Président du Sénat.

Monsieur Lefranc a pu exposer les difficultés que peuvent rencontrer les collectivités rurales.

Au cours du déjeuner, Madame Cayeux a tenu à rassurer les élus pour son engagement auprès des communes ainsi que de sa volonté de les accompagner dans leurs projets.





Finances

Nous vous présentons ci-dessous les crédits consommés au cours de l'année 2014, selon le budget voté par le Conseil Municipal au mois d'avril 2014 et qui reprennent les restes à réaliser de l'année 2013 (travaux décidés par l'équipe précédente mais non mandatés au 31 décembre 2013).

Dépenses de fonctionnement

Crédits votés	Crédits consommés
899 033	695 498

Il faut toutefois tenir compte que sur les 203 535 € ainsi dégagés, certaines factures, notamment pour les dépenses de fin d'année (repas des anciens, fête de Noël des enfants, colis) n'ont pas pu être réglées sur l'exercice concerné en raison de leur arrivée tardive en mairie.

Dépenses d'investissement

Crédits votés	Crédits consommés
290 710	257 818

Les crédits consommés comprennent la prise en compte du déficit de l'année 2013 de 80 424 € ainsi que la reprise des reports 2013 pour un montant de 33 673 €, déduction faite des recettes reportées. Nous pouvons ainsi considérer que les dépenses afférentes à l'exercice 2014 s'élèvent, en section d'investissement à la somme de 143 721 €.

Il est rappelé que les dépenses d'investissement ont été étudiées et limitées dans l'attente des études se rapportant aux travaux envisagés sur la VC4 (Silly/Nanteuil) dont la réfection est prévue et appellera un engagement financier certain.

Ces dépenses concernent, principalement, pour l'année 2014, des travaux de menuiserie à l'église, la pose de 40 lampadaires, la pose d'un coffret électrique pour les forains, le remplacement de 3 lampadaires hors d'usage (l'ensemble de ces travaux avaient été programmés par l'ancienne équipe). Les investissements de vos nouveaux élus se sont dirigés dans un premier temps vers le remplacement du matériel volé à la fin du précédent mandat, à l'achat d'un lave-vaisselle et d'un nettoyeur vapeur pour la cantine scolaire, de guirlandes, de bacs à fleurs pour embellir l'environnement et de diverses acquisitions pour équiper au mieux les services techniques (échafaudage etc...).

Au 1er janvier 2015, la situation financière de la commune se présente selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Solde de fonctionnement 2014		598 924
Solde d'investissement 2014		36 636
Restes à réaliser 2014	7 244	12 537
Totaux	7 244	648 097

Pour l'année 2015, priorité sera faite à la route de Nanteuil, conformément aux choix décidés en Commission Travaux et entérinés par le Conseil Municipal.

Quant aux emprunts, au 1er janvier 2015, l'encours de la dette s'élève à 285 001 € pour un remboursement d'annuité de 25 861 € en capital et 9 688 € en intérêts, sachant que le dernier emprunt contracté pour l'église s'achèvera en 2026.

Comme chacun le sait, les dotations de l'Etat vont à la baisse pour les collectivités. Si la principale dotation versée à notre commune a connu une baisse d'environ 11 %, notre dotation de solidarité rurale a bénéficié d'une augmentation. Le budget 2015 verra donc une baisse pour l'ensemble de ces dotations d'environ 7 200 €.

Urbanisme — De Juillet 2014 à Mars 2015



Déclarations Préalables de Travaux acceptées

Mr GARNIER, 25 Grande Rue : création d'un auvent

Mr CONFIAC (en commun avec Mr CZUBAK), 13 Ter Rue Buchet : muret, portail et portillon

Cabinet GOSSART, 23 Rue de Saint-Pathus : division de terrain

Mme MANGIN, 2 Rue Victor Hugo : abri de jardin

Mr DESMAZURES, 7 Rue Victor Hugo : véranda

Mr TOURRAINE, 14 Rue des Moulins : clôture

Mr NEVEU, 19 Rue des Moulins : clôture

Mr PALAS, 3 Impasse Jollivet : remplacement des fenêtres, volets et porte d'entrée ; pose d'un portail et portillon

Mr COURBALAY, 52 Grande Rue : abri de jardin

Mme COURTIER, 9 Rue Saint-Jean : remplacement du portail, ajout d'un portillon

Mme LE BOULANGER, 8 Rue de la Couture : remplacement du portail

Mr VINCENT, 17 Grande Rue : aménagement de 2 F3 sur construction existante (ravalement, remplacement des volets, fenêtres, d'une porte par une fenêtre)

RAPPEL

Afin de faciliter l'instruction de vos dossiers par les architectes des Bâtiments de France et la DDT, n'oubliez pas de fournir avec vos demandes les documents suivants :

- Un plan de situation, afin de situer la construction dans la Commune,
- Un plan de masse montrant l'implantation du projet sur la parcelle, côté en 3 dimensions,
- Des photographies couleurs du lieu d'implantation du projet et de son environnement avec les bâtiments existants sur cette parcelle,
- Un descriptif des matériaux utilisés et de ceux existants.

Votre dossier doit être déposé en 3 exemplaires (4 si vous vous situez dans le périmètre de l'Eglise).

Vous pouvez, si vous le souhaitez, consulter le site de la mairie (mairie-sillylelong.com)

Rubrique : Vie Municipale → Urbanisme → Constitution du Dossier Plan où l'on vous explique comment constituer votre dossier.

Si vous vous situez dans le périmètre de l'Eglise et que vous envisagez un projet de grande envergure (extension, démolition et reconstruction...), il serait souhaitable, avant de déposer un dossier en mairie, de consulter le

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Château de Compiègne

Place du Général de Gaulle

60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 39 69 40 - Fax : 03 44 40 43 74

ceci afin d'être sûr que votre projet soit réalisable.

Besoin d'aide occasionnelle ou régulière ?

L'association Valois Emploi peut vous aider pour trouver la personne qui convient pour vos travaux.

Paiement par CESU préfinancé ou chèque courant. Déduction de 50 % de vos dépenses sur vos impôts.

Vous recherchez un emploi ? L'association mettra tout en œuvre pour vous seconder dans votre recherche.

Appelez Valois Emploi au 03.44.88.56.35 Valois Emploi 40 rue Charles Lemaire 60440 Nanteuil le Haudouin email : valoisemploi@wanadoo.fr

Achat en ligne d'un timbre fiscal pour le passeport

Lancement du nouveau site internet de vente de timbres fiscaux électroniques, timbres.impots.gouv.fr.

Il permet désormais à l'utilisateur d'acheter en ligne son timbre fiscal électronique pour l'obtention d'un passeport.

Il s'agit d'une nouvelle étape vers la dématérialisation complète des timbres fiscaux papier. Le site d'achat sera progressivement étendu en 2015-2016 pour les timbres fiscaux nécessaires à l'obtention d'autres titres (renouvellements de carte nationale d'identité ou de permis de conduire en cas de perte ou vol, permis bateaux...). A terme, la dématérialisation des timbres fiscaux représentera une source d'économie pour l'Etat.

Il devient possible depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, d'acheter en quelques clics son timbre passeport. Dès le paiement effectué en ligne par carte bancaire, le site délivre les références du timbre électronique sous forme d'un flashcode ou d'un numéro à 16 chiffres, téléchargeables au format PDF ou pouvant être reçus par courriel ou SMS. Ces références doivent être présentées à l'appui du dossier de demande de passeport déposé dans les mairies agréées (ou en préfecture pour Paris).

Cette nouvelle possibilité s'inscrit dans le cadre des mesures de simplification souhaitées par le gouvernement pour faciliter les démarches administratives des usagers et enrichir l'offre de moyens de paiement dématérialisés.

Par ailleurs, les usagers peuvent continuer à acheter leurs timbres fiscaux papier dans les centres des finances publiques et chez les buralistes agréés qui pourront également délivrer le timbre électronique prochainement.



JUDO CLUB

Bonne reprise du Judo pour cette saison 2014-2015. Les Judokas sont plus nombreux que l'année dernière.

Plusieurs compétitions ont déjà eu lieu et nos jeunes s'empressent d'y participer.

Vous pouvez encore inscrire vos enfants (à partir de 4 ans), nous serons heureux de les voir sur les tatamis.

Silly le Long (salle multifonctions) sauf le 3ème jeudi du mois, les cours se font au gymnase de Nanteuil

Le jeudi de 19h30 à 20h30 cours des (6/12 ans)

20h30 à 22h00 (cours adultes)

Nanteuil le Haudouin (gymnase)

Le samedi de 9h30 à 10h30(10/14 ans)

10h30 à 11h30(cours des baby)

11h30 à 12h30(cours des 6/9ans)

Contacts :

CHRISTOPHER (le professeur) 07 77 36 15 89

Mme DARRAS : 06 63 94 40 62



Renseignements et Inscriptions :
Centre Social Rural du canton de Nanteuil-le-Haudouin
44 rue Gambetta 60440 Nanteuil-le-Haudouin
Tél : 03-44-88-37-90
csnanteuil@wanadoo.fr www.csr-nanteuil.siteweb.com



Les communes partenaires : L'Esneval, Ermenouville, Ermeny, Le Luit, Montigny des Prés, Nanteuil-le-Haudouin, Silly le Long, Verberny, Verberny-la-Roquette.

Accueil de Loisirs Les P'tites Canailles

Vers l'infini et au delà!!!

Les effectifs du mercredi sont insuffisants ce qui met en péril l'existence de l'accueil du mercredi. Inscrivez vos enfants si vous souhaitez la continuité de ce service.

L'accueil de Loisirs de Silly Le Long propose à vos enfants de passer des moments conviviaux grâce à diverses activités (manuelles, jeux...) tous les Mercredis après-midi de 12h00 à 17h30.

Alors si vos enfants ont envie de profiter d'un après midi pour s'amuser avec leurs camarades, n'hésitez pas à les inscrire. Samir et Manuela les accueilleront dans une ambiance fun.



Halloween 2014



Un Goûter presque parfait



Jeux TV



Carnaval 2015

Les animations à venir...

Un Incroyable Talent

Mars 2015

Kermesse des Costumés

Avril 2015

Jeu de piste Buzz l'éclair

Mai 2015

Et plein d'autres activités sur le thème « Vers l'infini et au delà »

Casino
Juin 2015

Retour photos des N.A.P 2014-2015

Chers parents,

Depuis la rentrée 2014 vos enfants participent aux Nouvelles Activités Péri-scolaires, voici un petit aperçu !!



Activité Récup' & Recycl'

Activité Théâtre



Activité Récup' & Recycl'

Activité Pâtes à modeler



Activité Radio



Activité Danse

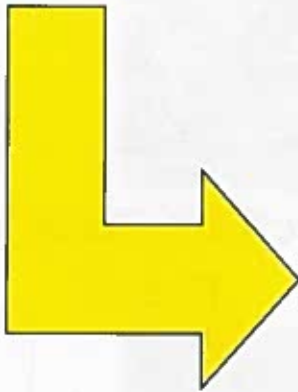




Activité Cuisine



Activité Jardinage



Activité Relaxation



**Activité découverte
du Manga**



CARNAVAL DES ENFANTS



Le 17 mars, c'est dans la joie et la bonne humeur que les enfants ont fêté mardi gras et son carnaval.

Vêtus de leur costume, les enfants ont pu participer au concours, tant attendu, « Du plus beau déguisement » organisé par les enseignants.

Peu après, un long cortège de pirates, princesses, fées, supers héros a défilé dans les rues de Silly Le Long pour arriver dans la salle multifonction où un goûter leur a été offert.



Un après-midi réussi placé sous le signe de la convivialité entre les enseignants, le personnel du centre social, de la mairie et les parents d'élèves.

L'association des parents d'élèves remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de cette fête.



L'éducation canine



Par lot de 240 sacs , il vous en coûtera moins de 2 cts d'euros le sac. Et pour le fun, il existe également des distributeurs de sacs que l'on peut accrocher au collier de son loulou.



Les chiens doivent être tenus en laisse dès lors qu'ils circulent sur la voie publique.

Le club canin est là pour vous apprendre à éduquer votre chien. Vous serez entouré par des personnes compétentes et diplômées.

Les canins apprennent très vite les bases de l'éducation et en premier lieu, savent tout de suite que l'interdiction de s'oublier sur les terrains de travail doit être appliquée à la lettre.

Les intervenants ont également vocation à éduquer les maîtres. Si le chien est apte à apprendre très vite les interdits, s'il peut vous aider dans votre propreté, vous apprendrez à rendre votre chien propre. Qui accepte de voir son jardin truffé de déjections ? Le ramassage des crottes n'est pas une tâche agréable, mais nécessaire afin de fouler sa pelouse en toute sérénité.

Que penser des maîtres qui laissent leur chien se soulager dans les rues et pire encore, sur le square ou aux abords du groupe scolaire sans songer au geste simple du ramassage ?

Des sacs à crottes sont vendus dans toutes les animaleries. Leur coût est faible et peut rendre la vie bien plus agréable pour tous !

Aimer son chien c'est aussi procéder aux gestes qu'il ne lui est pas possible de faire seul.



Bon citoyen et respect de la réglementation

Réglementation des feux de jardin

Le Préfet de l'Oise rédige le Règlement Sanitaire Départemental. Celui-ci stipule que les déchets de jardin, qu'ils proviennent des habitations ou des parcs municipaux sont assimilés à des déchets ménagers depuis le 5 décembre 2011. Leur brûlage est donc interdit sur tout le territoire de la commune.

Le Maire est chargé de faire respecter le RSD au nom du Préfet.

Lorsqu'une infraction à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts est constatée, c'est le tribunal d'instance qui statue sans débat préalable par une ordonnance pénale. L'amende peut s'élever à 450 €.

Réglementation du bruit de voisinage

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 sont applicables à la commune de Silly le Long, dans leur intégralité.

Les horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les travaux bruyants de chantiers réalisés sur la voie publique et dans les propriétés privées, à l'intérieur des locaux ou en plein air sont autorisés du lundi au samedi de 7h à 20h.

Les amis du vélo

Plus d'excuses, les beaux jours arrivent, révisiez votre vélo, préparez vos vêtements, casques et autres accessoires et venez nous rejoindre pour des sorties cyclo route ou VTT.



Contact Christian 06 08 67 91 82

Le Club de Véhicules d'Epoques du Valois

Exposera de nombreuses voitures et motos anciennes le 13 juin 2015 de 12h à 17h, place de la Mairie.

Venez nombreux admirer ces véhicules du siècle dernier dont certains sont gravés dans les mémoires et vont raviver des souvenirs.

Vous pourrez discuter avec leurs propriétaires qui vous expliqueront comment ils entretiennent et font rouler ces merveilles avec passion.



Fêtez Silly organise un week end à la neige

PRALOGNON LA VANOISE

dans un village vacances avec sauna

Le 5/6 mars 2016

Prix du voyage : 260€ en pension complète

270€ pour les extérieurs

Pour les amoureux du ski

Forfait ski 2 jours : 38.50 € par personne

Location de ski, bâtons

et chaussures 2 jours : 30€ par personne

Pour les adeptes des sorties raquettes

Location de raquettes 5€ la demi-journée

8€ la journée

Pour les gastronomes

La visite d'une fromagerie (gratuit)

Les inscriptions et le détail vous seront communiqués en septembre 2015.

Tennis de Table

Tous les vendredis soir (hors vacances scolaires)

de 19h à 20h30, salle multifonction.

N'hésitez pas à vous inscrire... Il n'est jamais trop tard.

Séance de découverte possible.

Contacter Christophe :

06 25 94 60 42



L'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Silly-le-Long



Vous propose



un CONCERT

avec L'OISEAU-LYRE

(Chorale de Senlis composée de 50 choristes)



Dimanche 19 avril 2015 à 17 heures
à L'Eglise de Silly-le-Long

Renseignements et possibilité de réservation au : 06.08.67.91.82

Tarif entrée : 7 euros

**Association pour la Sauvegarde de
l'Eglise**

**St Pierre St Paul de
Silly le Long**

Marche Dinatoire

7 et 10km

Sur les chemins de Silly

SAMEDI 30 MAI 2015

Départ de 16h à 17h

Renseignements et Inscriptions

Nicole 0344881234 - Patrice 0344880382

Christian 0608679182



Catégories Jeunes: (U13 et U15)

Sorties et manifestations sportives :

Le 07/12/2014: 30 jeunes des catégories U13 et U15 ont participé au match de Ligue 1 (LENS - LILLE au Stade de France).

cette opération était proposée par le District Oise de Football et organisée par notre responsable jeunes **Alain PILARDEAU** avec l'aide de parents volontaires pour l'accompagnement.

Le 07 mars dernier, 10 jeunes des catégories U13 et U15 ont participé au match de Ligue 1 (REIMS - NANTES)

Cette opération a été organisée par notre responsable jeunes avec l'aide de parents volontaires pour l'accompagnement.

Détection U 13 Pôle Espoirs le 18/02/2015: (Centre de regroupement COMPIEGNE)

Le District Oise de Football organise comme chaque année ses détections.

Cinq joueurs U13 ont participé à la première phase des détections, l'un d'entre eux a été sélectionné pour la seconde phase.

L'accompagnement a été réalisé par notre responsable jeunes et coach U13 avec l'aide d'un parent volontaire pour l'accompagnement.

Détection U 14 le 11/03/2015: (Centre de regroupement NOGENT sur OISE)

Douze joueurs U14 ont participé à la première phase des détections, trois d'entre eux ont été sélectionnés pour la seconde phase.

L'accompagnement a été réalisé par notre responsable U14 **Isabelle THILL** avec l'aide de parents volontaires pour l'accompagnement.

Centre de perfectionnement des Gardiens de But le 11/03/2015: (à PONT sainte MAXENCE)

Notre gardienne U14 a participé à ce centre organisé par le District Oise de Football.

L'accompagnement a été réalisé par les parents.

Tournois jeunes saison 2014-2015:

Le samedi 13/06/2015 Tournoi U15 au Stade LOUIS BOCQUET (horaire de 10h à 17h).

Le samedi 20/06/2015 Tournoi U13 au Stade LOUIS BOCQUET (horaire de 10h à 17h).

Travaux réalisés:

Réfection des douches des vestiaires locaux et visiteurs (carrelage, faïence et équipements douche).

Travaux à réaliser prochainement:

Remplacement des portes des vestiaires locaux, visiteurs et arbitre.

Mise en place de filets de protections derrière les buts (pour cette opération de travail en hauteur nous sollicitons les généreux propriétaires pour la mise à disposition de matériel comme nacelle ou télescopique pour la pose de câbles et filets.)

Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez nous apporter.

Pour tous renseignements contacter **Mr PICCOLO Antonio Tel: 06-83-41-83-29**

Projet Sportif pour la saison 2015-2016:

Création d'une ÉQUIPE FOOT LOISIRS VÉTÉRANS.

Cette discipline a pour but de réunir des amateurs du football âgés de 35 ans et plus le dimanche matin pour faire des matchs amicaux sans avoir à subir les contraintes d'arbitrage et sanctions financières.

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez contacter l'initiateur de ce projet : Alain Pilardeau 06-65-35-90-89
alain.pilardeau@orange.fr



Association « Le Combat de KELYAN »

51 rue du brouvant

55400 ETAIN

Tel : 06.18.31.22.95

Mall : lecombatdekelyan@sfr.fr

Représentant associatif ile de France

Mr BOARIN Robert

15, grande rue 60330 SILLY-LE-LONG

Tél : 03.44.87.10.07

L'association « Le combat de KELYAN » vous remercie pour votre très généreux don de jouets au profit des enfants atteints de déficit immunitaire grave hospitalisés ou en traitement lourd chimio thérapeutique à domicile.

Un grand merci à toute l'équipe MUNICIPALE de SILLY-LE-LONG pour le soutien apporté à notre association, votre geste contribuera au bien-être des enfants atteints de pathologies graves nécessitant une greffe de moelle osseuse, ces enfants traversent des périodes très difficiles entre mise en isolement stérile, traitements lourds, régimes draconiens sans oublier la douleur que leur inflige la maladie, grâce à vous ils pourront retrouver le temps d'un instant le sourire.

Les jouets seront intégralement redistribués aux enfants hospitalisés au service pédiatrique Immunologie-Hématologie de l'hôpital NECKER, au service oncologie pédiatrique du C-H-U NANCY-BRABOIS, mais également aux enfants sous suivi médical à domicile.

Encore merci à toutes et tous pour votre contribution au bonheur de ces enfants ainsi que pour votre soutien à l'association « le combat de Kelyan »

Association « Le combat de KELYAN »



MERCI

**Fêtez Silly envisage
d'organiser la
Fête de la Musique
Dimanche 21 juin**

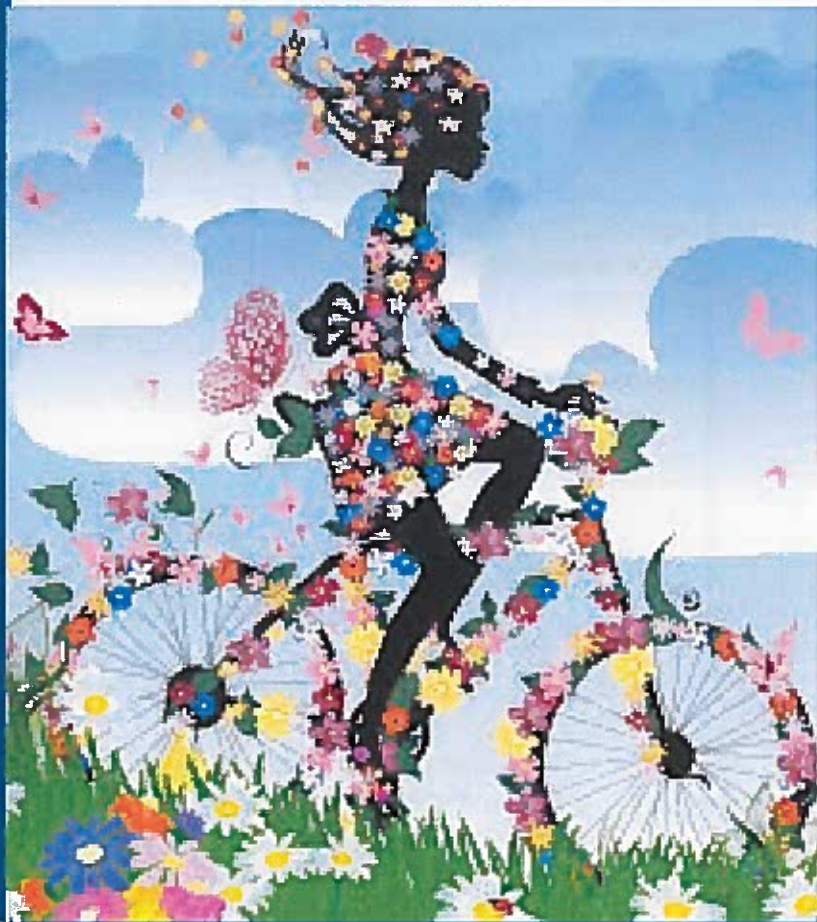


Nous faisons appel à des groupes ou musiciens
amateurs qui aimeraient passer un
moment agréable.

Contacts : Fabienne : 06 74 02 09 25

Christian : 06 08 67 91 82

**Le printemps est là, vivons-le
pleinement**



Fête Foraine du 1er au 6 mai 2015

La Municipalité offrira des tickets de manège aux enfants scolarisés jusqu'à 16 ans.

La distribution aura lieu le lundi 4 mai de 15h à 17h30, salle du Conseil Municipal.



Tous en Scène
présente

Tant de choses à vous dire...

Spectacle de Xavier Le Sidaner
Sur des textes d'Anne Sylvestre

Samedi 25 avril 2015

A 20 H

Salle Multi fonctions

2 rue Saint Jean

60330 Silly le Long

Entrée 5€ (tarif unique)

Réservation : 06 81 11 70 09

Avec :

Gwendelle Lavan, Catherine Chevriaud,
Valérie Guillet, Véronique Plant

Tous En Scène

LAGNY
sur Marne

Musivales

La saison de spectacles
de la Communauté de Communes
du Pays de Valois



Sur les routes,

Pour la douzième saison, les Musivales sont reparties sur les routes du Valois, de Glaignes à Mareuil-sur-Ourcq, de Feigneux à Le Plessis-Belleville en passant par Crépy-en-Valois, Péroy-les-Gombries et Nanteuil-le-Haudouin.



Originalité, diversité et qualité ont conduit au choix des treize spectacles : musique actuelle, orchestres classiques, chant lyrique, théâtre, spectacle pour se souvenir de la Grande Guerre, rencontre avec un mentaliste, festival Picardie Mouv, match de football, et des surprises Il y en aura pour tous les genres et tous les âges !

Au bord de nos routes, vivent aussi des artistes..



La compagnie de la Fortune avec l'Ecole de Musique du Valois et l'Usine à Danses joueront LE BOURGEOIS GENTIL-HOMME, l'ensemble Arconotes présentera sa création « LA TRACE », LUC ALENVERS nous ravira de ses chansons.

Sur la route,



Il n'y a rien de mieux que de voir des spectacles VIVANTS ! Rien ne remplace cette émotion mais... Le Pays de Valois est grand... et venir seul(e) n'est toujours pas motivant. Alors

« co-voiturez » !

Nous vous lançons un défi : partagez votre voiture avec 3 autres spectateurs (amis, voisins, collègues, ...). Et un tarif réduit (40€ pour les 4 places au lieu de 48€) récompensera votre engagement pour la planète. Nous vous garantissons des spectacles 100% vrais artistes à voir et à apprécier sur scène !



Le Valois s'inscrit dans son temps, vous retrouverez des vidéos de présentation et tous les détails des spectacles sur la page Facebook : www.facebook.com/musivales.

Bons spectacles à tous ! « extrait du mot du vice Président en charge de la culture de la CCPV »



INFORMATION



Dès le printemps et jusqu'à l'automne (du 23/03 au 27/11/2015),
un service de ramassage de déchets de jardin vous est offert.

Mais n'oubliez pas que seuls **3 poubelles**
de 80 litres de déchets de jardin ou 3 fagots
sont autorisés par foyer et par jour de collecte.
(25 kg maxi chacun).



L'utilisation des sacs en plastique est interdite !

L'autre solution pour se débarrasser des tontes de gazon
et branchages en grande quantité :
déposez les gratuitement dans les déchetteries
de Crépy-en-Valois, Betz, Le Plessis Belleville, Morienvall ou de Barbery.

Un renseignement ?
Contactez le service Déchets au 03 44 88 30 91



Le potager au Naturel

Si nous considérons que la terre est un organisme vivant, en la ménageant un peu plus on lui rendrait bien service.

Ayons la main verte, plutôt que la main lourde pour ne pas à avoir à jongler avec les produits chimiques.

Qui possède un lopin de terre peut s'estimer heureux, le bonheur dit-on est dans le pré, le jardinage lui en donne l'occasion, et la liberté d'agir suivant ses inspirations, les pieds dans la terre, la tête au ciel et le miracle s'accomplit.

C'est la simplicité même.

A quand le potager au naturel à l'école ? Source de bien être pour les enfants et les plus grands évidemment.

Premiers pas vers la sauvegarde de la planète.

Je vous en remercie.

Robert COMBAZ



Inscription à l'école

Les inscriptions à l'école se feront courant mai.

Présentez-vous au secrétariat, muni de votre livret de famille, du carnet de santé de votre enfant, d'un justificatif de domicile ainsi que de l'attestation d'assurance scolaire année 2015—2016 ; éventuellement, du certificat de radiation de sa précédente école.

Le 12 juin à 16h30, les parents des futurs élèves de petite section pourront visiter l'école maternelle.

La Kermesse de l'école aura lieu le 27 juin à partir de 11 heure.





le dimanche 26 avril Souvenir des Déportés



anniversaire du 8 mai 1945

Messe à l'église de Silly Le
Long le samedi 18 avril
à 18 h 30



Bibliothèque municipale

5 rue Marcel Trumel

60330 Silly Le Long

03.44.88.31.21

Bbllotheque.sillylelong@orange.fr

Fanny vous accueille les :

Mercredis de 13 h 30 à 16 h 30

Nous recherchons des bénévoles pour la bibliothèque

Faites vous connaître auprès de Fanny aux horaires

d'ouverture de la bibliothèque.



La Mairie accueille le public pour toutes démarches
administratives les :

Mardi Mercredi Vendredi

de 15h à 17h30

Le samedi

de 9h30 à 11h30

Chantal BEAUGEARD 03 44 88 31 21

Monsieur le Maire et ses Adjointes peuvent vous recevoir
sur rendez-vous pris auprès du Secrétaire de Mairie :

Christophe LÉNART au 03 44 88 31 23

Bulletin édité sous la responsabilité du Maire : Daniel LEFRANC.

Déléguee à la Commission de l'information et de la communication : Laurette HABERER-MUSET

Comité de rédaction :

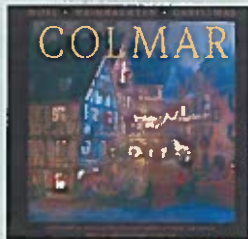
Nicolas CORNIQUET ; Jean-Paul BOURQUIN ; Fabienne SCHMITTBIEL ; Laurence MUNSCH ; Guillaume CHARTIER ; Valérie DUCHESNE ;
Catherine SANCHEZ ; Romuald AUPERIN ; Josiane BESAIN ; Fabrice SMITH ; Danièle CHABOT ; Damien VECTEN.

FÊTEZ SILLY PROPOSE

DU 5 AU 6 DECEMBRE 2015

(Nombre de places : 49)

MARCHE DE NOEL EN ALSACE



1er jour :

05h30 Départ de votre région en direction de l'Alsace.

08h30 Petit déjeuner en cours de route.

12h30 Arrivée à Colmar et déjeuner au restaurant.

14h30 Temps libre pour profiter du Marché de Noël.

16h00 Continuation vers Riquewihr et temps libre pour découvrir la ville et son marché de Noël

19h30 Installation à votre hôtel Ibis Sausheim. Dîner et nuit sur place.



2ème jour :



08h30 Départ après le petit déjeuner.

10h00 Temps libre pour découvrir le Marché de Noël et la ville de Ribeauvillé.

12h00 Déjeuner au restaurant.

14h30 Visite de Cave et dégustation.

16h00 Départ pour votre région.

19h30 Arrêt dîner dans une cafétéria.

23h30 Arrivée prévue dans votre région

*Ce prix comprend : Le transport en autocar de Grand Tourisme, la pension complète du petit déjeuner du 1er jour au dîner du 2ème jour (1/4 de vin et café), le logement en chambre double en hôtel 2**, les visites mentionnées au programme, l'assurance assistance rapatriement.*

Ce prix ne comprend pas : Les dépenses personnelles et pourboires éventuels, la chambre individuelle (25 € par personne), l'assurance annulation (16 € par personne), toutes prestations non mentionnées au programme.



INSCRIPTION AU WEEK-END 2015 EN ALSACE

**Les personnes suivantes s'inscrivent au week-end du 5/6 décembre 2015
organisé par Fêtez Silly :**

NOM et Prénom	Adresse	n° de téléphone

Inscription en Mairie

Prix par adulte 180 € (inscription 60€, juillet 60€, septembre 60€)

Adulte extérieur 200 € (inscription 60€, juillet 70€, septembre 70€)

Ci-joint 3 chèques :

Un chèque de 60€x....=€ débité à l'inscription

Un chèque de 60€x....=€ débité fin juillet 2015

Un chèque de 60€x....=€ débité fin septembre 2015

à l'ordre de « Fêtez Silly »

Extérieurs :

Un chèque de 60€x....=€ débité à l'inscription

Un chèque de 70€x....=€ débité fin juillet 2015

Un chèque de 70€x....=€ débité fin septembre

Supplément chambre individuelle 25€

Frais annulation 16€ par personne

Date et Signature